

Stratégie de Partenariats et de Mobilisation des ressources

Financement des ODD et
du Cadre de Coopération 2021-2025

Novembre 2020



Table des matières

Introduction	3
I. Analyse des ressources disponibles pour le financement des ODD	3
1. Sources internes de financement.....	4
1.1 Recettes fiscales et non fiscales	4
1.2 Partenariats public-privé.....	5
1.3 Crédit intérieur au secteur privé.....	5
1.4 Engagement des Fondations et des ONG et Responsabilité Sociale des Entreprises	6
2. Sources externes de financement.....	6
2.1 Aide Publique au Développement.....	6
2.2 Emprunts publics sur les marchés financiers.....	7
2.3 Investissements directs étrangers.....	8
2.4 Coopération Sud-Sud.....	8
2.5 Epargne des migrants.....	9
II. Accompagnement du SNUD en appui au financement des ODD	9
1. Plaidoyer pour la mobilisation des ressources domestiques	9
2. Appui à la coordination de l'aide publique au développement	10
3. Facilitation de la coopération sud-sud.....	10
4. Accompagnement de l'émergence d'un réseau local du Pacte Mondial	10
5. Développement d'une plateforme philanthropique pour les ODD.....	11
6. Mise en œuvre du CCDD 2021-2025.....	12
III. Partenariats et mobilisation de ressources pour de financement du CCDD	12
1. Tendances historiques des ressources du SNUD de 2017-2020 et les partenariats.....	12
2. Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD) 2021-2025	14
3. Cadre budgétaire 2021-2025	15
4. Stratégie de mobilisation des ressources	16
4.1 Mobilisation des ressources par les Fonds, Agences, Programmes et Entités du SNUD	16
4.2 Mobilisation conjointe des ressources.....	17
5. Gouvernance et coordination de l'ensemble de la stratégie de mobilisation de ressources	18
6. Soutien interne à la mobilisation des ressources.....	19
Harmonisation des messages.....	19
Communication, visibilité et rapportage.....	20
Annexe : Cadre de Ressources du Cadre de Coopération pour le Développement Durable 2021-2025	21



Introduction

Le présent document définit la stratégie de partenariats et de mobilisation des ressources pour le financement du Cadre de Coopération pour le Développement durable (CCDD) 2021-2025 et aborde l'accompagnement du SNUD en appui au financement des Objectifs du Développement Durable (ODD). Il met l'accent sur les efforts conjoints de mobilisation des ressources du Système des Nations unies pour le développement (SNUD) et contribue à la consolidation du rôle de coordination de l'aide de l'Equipe Pays des Nations unies en Côte d'Ivoire.

Cette stratégie propose une approche holistique de la mobilisation des ressources avec pour objectifs de :

1. Accompagner le Gouvernement dans l'établissement de partenariats stratégiques et dans l'identification des moyens de financement des ODD ;
2. Consolider le rôle des Nations unies dans le soutien à la coordination des activités de développement en renforçant l'engagement des partenaires en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide dans le pays ;
3. Définir les approches qui contribueront à la mise en œuvre du Cadre de Coopération du Développement Durable (2021-2025) en matière de partenariats et de mobilisation des ressources ;
4. Rationaliser et améliorer l'efficacité, l'efficience et la coordination de l'exécution du CCDD.

Le document s'articule autour de 3 chapitres. Le premier chapitre présente une analyse des ressources disponibles pour le financement des ODD en s'appuyant sur le Bilan Commun de Pays (BCP). Le deuxième chapitre propose les axes de partenariats et mobilisation des ressources en faveur des ODD pour lesquelles le système des Nations unies s'engage à accompagner le Gouvernement sur la période 2021-2025. Enfin, la dernière partie développe la stratégie de mobilisation des ressources pour le financement du Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD).

I. Analyse des ressources disponibles pour le financement des ODD

Le Programme d'action d'Addis-Abeba prône la mise au point de stratégies de développement durable cohérentes, pilotées par les pays et s'inscrivant dans des Cadres de Financement Nationaux Intégrés (CFNI) qui offrent des possibilités d'organiser le financement en fonction de la stratégie de développement. Les acteurs doivent mettre en évidence leurs avantages comparatifs, coopérer avec d'autres acteurs et hiérarchiser les investissements à visée transformatrice au sein d'un cadre global cohérent. Pour financer efficacement les ODD, les acteurs du financement doivent coordonner leur action en fonction de leurs avantages comparatifs respectifs et établir des priorités entre leurs financements.

Dans le cadre de la mise en œuvre des ODD, il est possible pour un pays comme la Côte d'Ivoire de recourir à différentes sources traditionnelles ou innovantes de financement. Les recettes fiscales et non fiscales, les partenariats public-privé (PPP), l'emprunt public intérieur et les fonds souverains font partie des sources internes de financement de nature publique. Au titre des sources internes de nature privée, figurent le crédit intérieur au secteur privé, l'engagement des Fondations et des ONG ainsi que l'implication des entreprises au titre de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Un financement de nature externe peut émaner de sources publiques comme l'Aide Publique au Développement (APD), les prêts concessionnels, la coopération Sud-Sud et triangulaire ainsi que d'emprunts publics sur les marchés financiers ou peut provenir des sources privées tels que les emprunts privés sur les marchés financiers, les investissements directs étrangers ou les transferts des migrants.



Le Bilan Commun de Pays (BCP) élaboré par l'Equipe Pays des Nations unies souligne que la Côte d'Ivoire agit sur plusieurs de ces volets de partenariat et de financement avec des résultats différents.

Le paysage financier résumé dans le graphique ci-dessous et présenté dans les sections suivantes donne les détails des sources de financements existantes et celles susceptibles d'être utilisées plus efficacement pour le financement des ODD.

Graphique 1 : Sources potentielles de financement pour les ODD



1. Sources internes de financement

La Côte d'Ivoire affiche globalement un niveau de financement de l'économie en dessous du niveau des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Or, ce pays ne pourrait réellement accélérer la mise en œuvre des ODD sans disposer de leviers de financement domestique consistants. Il a eu davantage recours à la mobilisation des recettes budgétaires et au partenariat public-privé pour le financement interne de son développement.

1.1 Recettes fiscales et non fiscales

Les recettes fiscales ont augmenté de 28% entre 2012 et 2019, permettant au Gouvernement de mettre en œuvre une politique d'amélioration des conditions de vie des populations. Dans le cadre notamment du plan national de développement du gouvernement pour la période 2016-2020, la priorité a été accordée à l'amélioration des niveaux de vie des populations et aux dépenses pro-pauvres qui ont plus que doublé entre 2012 et 2018, passant de 1 080,3 milliards F CFA à 2 361,4 milliards F CFA. Cela a aussi permis de financer le Programme Social PS-Gouv, d'un coût global de 1 003,4 milliards de FCFA sur la période 2019-2020. Si, grâce à ces revenus budgétaires, des améliorations notables ont été observées au niveau de l'accès à plusieurs services socio-économiques de base, de nombreux défis demeurent, en termes notamment de financement de l'accès universel à une éducation de base de qualité ou de renforcement de la qualité de l'offre de soins en particulier des soins de proximité.

En matière de recettes budgétaires, la pression fiscale est restée faible à 12,2% du PIB en 2019 en référence aux critères de performance de l'UEMOA qui établissent à 20% le seuil du taux de pression fiscale. Ce niveau reste très en dessous du taux moyen dans les pays émergents et des efforts supplémentaires restent à faire pour l'améliorer. Un meilleur recouvrement des recettes fiscales est espéré à la faveur du nouveau Système intégré de gestion des impôts (SIGICI) lancé en février 2019, du nouveau module de déclaration fiscale en ligne pour les entreprises, de la facturation électronique prévue pour lutter contre la fraude à la

TVA, de l'attribution d'un numéro d'identification fiscale unique à toutes les nouvelles entreprises et de la mise en place d'un cadastre en ligne qui permettra d'augmenter les recettes tirées de l'impôt foncier à moyen terme.

1.2 Partenariats public-privé

La Côte d'Ivoire travaille régulièrement avec le secteur privé, dans le cadre des partenariats publics privés (PPP), notamment pour la réalisation de nombreux travaux d'infrastructures comme pour le troisième pont d'Abidjan. L'expérience de la Côte d'Ivoire en matière de PPP est longue et date des premières expériences d'indépendance.

Un cadre juridique et institutionnel, logé à la Présidence de la République, a été mis en place en 2012 pour la réalisation des PPP. Sa gestion est assurée par un comité de pilotage. A travers le Comité national de pilotage de Partenariats Public-Privé, différentes opportunités ont permis au Gouvernement de présenter les projets devant faire l'objet de PPP comme notamment lors des travaux du Groupe Consultatif de mai 2016 pour le financement du PND 2016-2020 qui avait permis à la Côte d'Ivoire de présenter 70 projets de PPP à ses partenaires ; engageant ainsi le secteur privé dans le financement, la construction et/ou l'exploitation de plusieurs services d'infrastructures. L'évaluation de ce mécanisme peut être important pour en apprécier les résultats en termes de contribution à la mise en œuvre des ODD, de promotion du développement sectoriel, de création d'emplois, etc.

1.3 Crédit intérieur au secteur privé

En développant des biens et des services, le secteur privé contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations. Par ailleurs, son implication dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique est indispensable pour développer des techniques de production et promouvoir des modes de consommation moins polluants et plus économes en énergie. Représentant deux tiers (2/3) du total des investissements et 83% des emplois, l'implication du secteur privé dans le financement du développement a été une priorité du Gouvernement ces dernières années. Une série de réformes a permis au pays de progresser au classement de la facilité de faire des affaires de la Banque Mondiale, passant du 139^{ème} rang au 122^{ème} sur les 190 économies étudiées dans le rapport Doing Business 2018 et se classant en 8^{ème} position des pays ayant enregistré la plus forte progression.

En dépit de ces efforts, le développement du secteur privé demeure toutefois tributaire du difficile accès au crédit en Côte d'Ivoire. En 2018, le niveau de créance au secteur privé, bien qu'en hausse ne représentait que 35% du PIB contre 105 % pour les pays à revenu intermédiaire. Une analyse de l'évolution de la structure des crédits alloués au secteur privé présente une prééminence du secteur tertiaire, en particulier le sous-secteur du commerce de gros et de détails, suivi de l'industrie manufacturière. Il en découle une incohérence entre la structure du crédit octroyé au secteur privé et la volonté manifeste d'accomplir la transformation structurelle de l'économie source de croissance inclusive.

Pour ce qui est du secteur financier, le marché obligataire est avant tout au service des acteurs publics. En outre, le recours au marché des actions est limité et le rythme d'introduction en bourse demeure faible avec une moyenne de 0,6 par an de 2011 à 2016 (4 au total), en deçà des pays d'aspiration (3,7 en Tunisie et 1,1 au Maroc). Dix (10) défis principaux du secteur financier ivoirien ont été identifiés. Ce sont : (i) la pénétration des crédits contre la taille de l'économie encore limitée ; (ii) les marchés des capitaux et activités de gestion d'actifs à approfondir ; (iii) une faible inclusion financière; (iv) l'ouverture limitée des TPE/PME par le secteur bancaire; (v) un marché de l'assurance encore naissant ; (vi) la surexposition du secteur bancaire à un nombre limité d'emprunteurs ; (vii) une capitalisation des banques aux limites du ratio réglementaire ;



(viii) une infrastructure de marché de base pouvant être complétée ; (ix) un recours encore faible au bureau crédit et (x) un système juridique des garanties encore perfectible.

1.4 Engagement des Fondations et des ONG et Responsabilité Sociale des Entreprises

Les Fondations jouent un rôle de plus en plus important dans le développement en Côte d'Ivoire. Elles interviennent dans divers domaines (l'éducation, l'accès à l'eau, la santé, l'autonomisation de la femme, le développement rural, la cohésion sociale, etc.) et se positionnent comme des partenaires de développement à part entière plutôt que des donateurs et s'attendent à être plus étroitement impliquées dans le diagnostic et la résolution des problèmes de développement. Les Fondations travaillent avec la société civile et les ONG, les Agences des Nations unies et le Gouvernement. Cependant, la coordination de leurs actions reste un défi.

Bien que les financements des Fondations soient en lien avec les priorités de l'Agenda 2030, les fondations ne structurent pas explicitement leurs décisions de financement autour des ODD. Au-delà des Fondations, c'est toute la philanthropie qui est concernée. En Côte d'Ivoire, le secteur de la philanthropie est peu coordonné car il reste une sphère où des actions isolées sont menées par des organismes privés et par des particuliers soucieux du changement social et de l'intérêt général. Il importe d'initier une coordination de cette philanthropie par une stratégie visant à améliorer l'environnement philanthropique, à pouvoir déterminer et optimiser la valeur des contributions apportées par les acteurs au développement, en les engageant durablement et à plus long terme.

D'un autre côté, les entreprises ne sont plus seulement des acteurs économiques, mais revendiquent également un rôle plus accru d'acteur social, qu'elles jouent notamment, par le biais d'actions de mécénat et de politiques de responsabilité sociétale (RSE). Il est à noter que le secteur privé ivoirien à travers le Patronat (CGECI) s'est engagé à travers un partenariat qui la lie à l'Etat pour promouvoir la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) auprès de ses membres. A ce titre, diverses activités, notamment les Assises du Développement Durable dans le secteur privé 2016, ont été réalisées en vue de leur permettre d'aligner leur démarche de RSE aux ODD.

2. Sources externes de financement

L'Aide Publique au Développement (APD) ainsi que les emprunts sur les marchés financiers sous-régionaux et internationaux constituent l'essentiel des sources de financement externe du développement auquel a recours la Côte d'Ivoire.

2.1 Aide Publique au Développement

L'Aide Publique au Développement (APD) qui est une composante du résultat de la coopération internationale a culminé à 11,2% du PIB en 2012 au moment de la sortie de la crise postélectorale pour tomber à 2,3% du PIB en 2018¹. En effet, la tendance globale des financements extérieurs depuis 2012 est à la hausse, bien que les financements bilatéraux aient diminués en faveur des multilatéraux. De 2016 à 2018, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'un montant total de 5 221 milliards de FCFA (environ USD 8 milliards) d'engagements financiers au titre des financements publics extérieurs, dont 15% sous forme d'appuis budgétaires. Sur la même période, les ressources destinées au financement des programmes et projets se sont élevées à 4 412 milliards de F CFA, avec une prédominance des appuis multilatéraux (52,8%) ; cette tendance s'est maintenue en 2019. L'aide publique au développement représente autour de 10.5% du budget de l'état. De manière générale, le paysage de l'aide publique au développement en Côte d'Ivoire est marqué par la présence d'un nombre limité de partenaires. La tendance globale est d'une aide en progression, avec

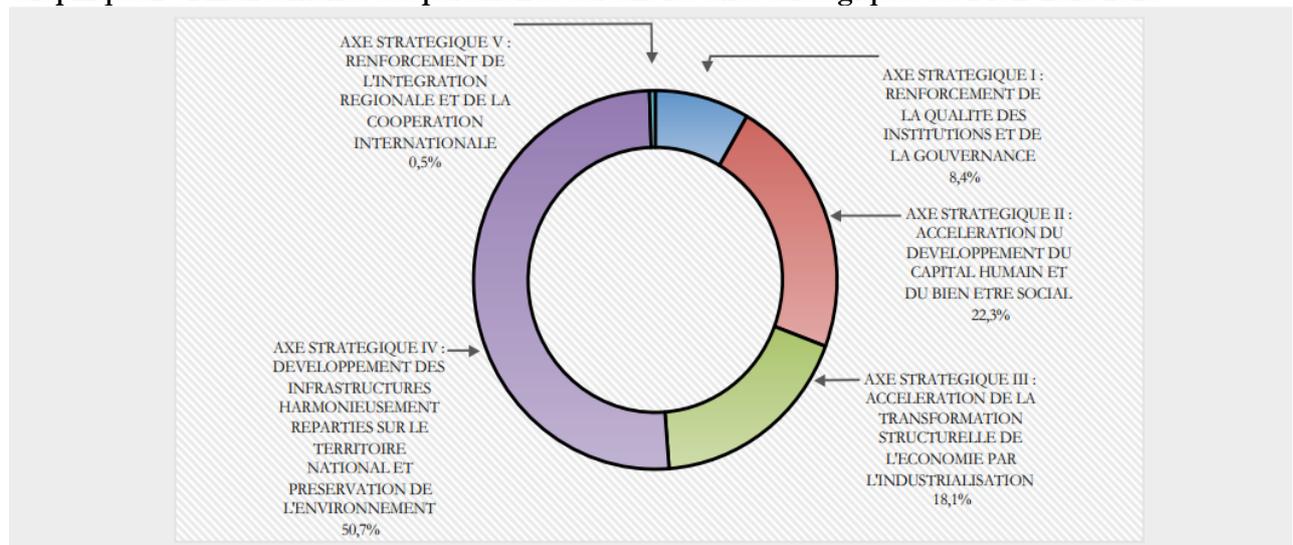
¹ Banque Mondiale, WDI, 2020



la montée en puissance de certains partenaires, notamment la Chine, la Banque Mondiale, la coopération française, la BAD, et les Fonds Arabes, dont les contributions cumulées représentent plus de 80% de l'ensemble.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2016-2020, le montant de 2 568,1 milliards de FCFA décaissé par les partenaires au développement est orienté à 42,4% au profit de l'axe IV relatif au développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et la préservation de l'environnement.

Graphique 2 : Financements des partenaires suivant les axes stratégiques du PND 2016-2020



Source : MEF / PGFE

La crise de la COVID-19 devrait assurément porter l'APD à un niveau plus élevé qu'en 2018 ou 2019. Le pays a bénéficié d'un financement de 886,2 millions de dollars du FMI au titre de la Facilité rapide de crédit (FRC) et de l'Instrument de financement rapide (IFR) pour faire face à l'impact de la pandémie COVID-19 sur la balance des paiements. Un financement additionnel de la Banque Mondiale de 35 millions de dollars est aussi à considérer. A ce montant, s'ajoute le financement de 75 millions d'Euros (49 milliards de FCFA) de la Banque Africaine de Développement. Il est en de même pour les appuis du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire inscrits dans la cadre de la lutte anti-COVID-19. L'ampleur des montants suscités semble indiquer que les périodes de crise en Côte d'Ivoire correspondent à celles où l'APD prend une grande place dans le financement du pays.

2.2 Emprunts publics sur les marchés financiers

La Côte d'Ivoire a mis en place une politique d'endettement pour le financement du PND 2016- 2020 incluant l'émission des eurobonds et le recours au marché financier sous-régional, à la faveur notamment de la suppression des avances statutaires de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest au Trésor public. Entre 2014 et 2018, elle a émis des eurobonds d'un montant global de 3324 milliards de FCFA. En 2015 et 2016, elle a lancé deux émissions d'obligations « SUKUK » (produit de la finance islamique) d'un montant de 310 milliards de FCFA. En 2018 sur un financement extérieur de 5419,7 millions de dollars, 32,2% représentaient des ressources concessionnelles et 67,8% des ressources non concessionnelles. Ce montant était de 42,7% plus élevé que celui emprunté de 2017. Le financement des infrastructures devait absorber 45,5% de ce financement, les dépenses sociales 12% et le financement du budget 38,2%. D'une manière générale, sans efforts particuliers dans la mobilisation des ressources domestiques, le recours au financement des marchés monétaires et financier par l'émission de bons du Trésor et les emprunts obligataires sources l'endettement extérieur pourrait prendre une part de plus en plus importante dans le



financement public et garanti par l'Etat. Cela constitue un gap qu'il sera important de résorber en vue de la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

2.3 Investissements directs étrangers

Les flux entrant d'IDE ont été estimés à 222 milliards de F CFA en 2017, soit un croît de 86 % par rapport à 2012. Les flux entrants cumulés durant ces trois dernières années (2016-2018) ont représenté 7,6% du total de la zone CEDEAO (derrière le Nigeria, le Ghana et la Guinée). La ventilation sectorielle des investissements directs étrangers (IDE) se fait au profit des industries manufacturière (31%), des BTP (26%) et de la télécommunication (21%), qui occupent 77 % des flux entrants entre 2012 et 2017. Au regard de l'évolution récente (2015-2017), l'Agriculture et l'industrie extractive ont été les secteurs les plus attractifs des IDE. Quant aux IDE dans le secteur de l'industrie manufacturière, ils sont en nette diminution (140 milliards de FCFA en 2015 contre 83 milliards de FCFA en 2017 selon les données du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire -CEPICI-) laissant présager d'un faible ciblage de ce secteur en matière d'investissements. Cette baisse des IDE dans l'industrie manufacturière semble inscrire la Côte d'Ivoire dans un processus de fracture technologique si des mesures robustes d'attractivité ne sont pas déployées. Pourtant, l'un des canaux de lutte contre la pauvreté est l'innovation et le développement technologique, qui sont des indicateurs importants de l'Agenda 2030 dans lequel sont consignés les Objectifs de développement durable (ODD). Le développement technologique est un indicateur transversal qui revient dans les Cibles 8.2, 9.4, 9.5, 17.6, 17.7, 17.8 et 17.16.

Des efforts ont été consentis pour améliorer l'attractivité du pays. Des mesures importantes telles que l'introduction d'un nouveau Code des investissements, la mise en place d'un guichet unique pour la création d'entreprises, la dématérialisation des procédures dans le Tribunal du Commerce, participent de cette volonté. Parmi les défis persistants figurent, l'inhérence d'un risque systémique dans la région du Sahel et l'apparition des conflits aux frontières avec certains pays, les failles et faiblesses de l'appareil fiscal, des infrastructures faiblement développées, la vulnérabilité de l'agriculture aux catastrophes naturelles et la forte sensibilité des recettes aux fluctuations des cours mondiaux.

2.4 Coopération Sud-Sud

Depuis son indépendance, la Côte d'Ivoire s'est toujours attachée à tirer le plus grand bénéfice de ses relations diplomatiques. Dans le cadre d'une enquête dont les résultats ont été révélés dans le Premier Rapport sur la Coopération Sud-Sud en Afrique, la Côte d'Ivoire a cité le Maroc comme partenaire africain ainsi que la Chine, la République de Corée et l'Inde comme partenaires non africains au titre de la Coopération Sud-Sud (CSS). Une vingtaine d'initiatives de CSS entreprises par la Côte d'Ivoire ont été recensées en 2017, essentiellement dans le cadre d'échanges de connaissances et de ressources dans le domaine économique, principalement en lien avec l'ODD 8 (7 initiatives) et, dans une moindre mesure, les ODD 3 et 6 (3 initiatives).

Face aux nouveaux défis de développement mis en exergue dans le Programme 2030 mondial et dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Côte d'Ivoire compte sur la promotion des bonnes pratiques en matière de CSS. Des projets sont en cours, notamment en matière d'infrastructures structurelles en vue d'améliorer de manière durable le bien-être des populations. Les groupes les plus défavorisés, notamment les femmes et les jeunes sont ciblés, afin qu'ils bénéficient du transfert de connaissances.

En Côte d'Ivoire, le ministère des Affaires étrangères joue un rôle de premier plan, en collaboration avec le ministère de l'Intégration africaine, le ministère de la Planification et du Développement et le ministère de l'Économie et des Finances. Le gouvernement souhaite créer une entité rattachée au cabinet du ministre et dédiée à la CSS destinée à assurer le suivi et l'évaluation de l'ensemble des engagements. Si le pays ne dispose



actuellement d'aucune stratégie nationale pour la CSS, une étude des meilleures pratiques de coopération Sud-Sud a été réalisée en 2016-2017. Le gouvernement a également organisé un voyage d'étude au Rwanda et en Espagne pour tirer des enseignements de leurs modèles de CSS, coordonné un atelier sur la CSS et animé des réunions d'information auprès de ses ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques. Le gouvernement entend mettre en place une plateforme inclusive de consultation sur les questions de CSS.

2.5 Epargne des migrants

L'épargne ou les investissements des migrants ne sont pas suffisamment captés en Côte d'Ivoire qui n'est pas partie prenante du Plan du G20 pour faciliter les flux de transferts de fonds. Les montants personnels des revenus reçus de l'étranger n'y ont représenté que 0,8% du PIB en 2018. Ces montants qui empruntent diverses voies pour être envoyées au pays, méritent d'être évalués plus finement, y compris à travers les transferts reçus par les ménages. De manière générale, ces financements servent à couvrir les charges des familles des migrants restées au pays, à lancer un commerce ou toute activité génératrice de revenu et à améliorer le cadre de vie. Ces transferts servent aussi à la réalisation des investissements communautaires pour la construction des écoles, des dispensaires, des édifices religieux, des installations d'accès à l'eau potable et à l'électricité. Dans ces conditions et au regard des opportunités offertes, la Côte d'Ivoire devra relever le défi de la mobilisation de sa diaspora pour contribuer au développement socio-économique du pays.

II. Accompagnement du SNUD en appui au financement des ODD

L'Equipe Pays des Nations unies joue un rôle essentiel en soutenant les efforts du Gouvernement pour mobiliser, allouer et utiliser efficacement les financements pour le développement durable provenant de sources nationales et internationales, ainsi que les sources publiques et privées. La stratégie du Secrétaire général des Nations unies pour le financement de l'Agenda 2030 pour le développement durable Développement (2018 - 2021) définit les éléments clés de ce rôle pour atteindre trois objectifs principaux : (i) aligner les politiques économiques et les systèmes financiers mondiaux sur l'Agenda 2030 ; (ii) renforcer les stratégies de financement et les investissements au niveau régional et national ; et (iii) exploiter le potentiel des innovations financières, les nouvelles technologies et la numérisation afin de fournir un accès équitable au financement.

Les prochaines sections présentent les approches de partenariats et de mobilisation des ressources pour lesquelles l'Equipe Pays en Côte d'Ivoire s'engage à accompagner le Gouvernement en appui au financement des ODD.

1. Plaidoyer pour la mobilisation des ressources domestiques

Les résolutions du Sommet d'Addis-Abeba pour le financement du développement durable et l'Aspiration 7 de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, accorde une place de choix au financement domestique dans la mise en œuvre des ODD pour les pays africains.

Le SNUD apportera un appui au Gouvernement pour l'élaboration du Cadre National Intégré de Financement (CNIF²) qui est un outil permettant de financer les priorités nationales et d'opérationnaliser le programme d'Addis-Abeba au niveau national. Après l'estimation du coût de la réalisation des ODD en fonction des choix stratégiques opérés (costing des ODD sur la base notamment des accélérateurs et super accélérateurs sélectionnés) doit suivre la phase de ciblage des sources de financement à mobiliser au-delà du financement interne public et de l'APD. Pour le SNUD, il s'agira d'offrir un appui conseil et une assistance

² Les cadres de financement nationaux intégrés est appelé 'TNFF' en

technique au Gouvernement en collaboration avec les autres partenaires tels que l’UE impliqué dans la mise en place du CNFI.

L’appui conseil sera matérialisé par le renforcement des capacités techniques pour l’élargissement de l’assiette fiscale à travers une meilleure structuration de l’économie informelle, la lutte contre la fraude et l’évasion fiscale et d’autre part la lutte contre les exonérations fiscales. Outre les aspects de fiscalité, l’appui conseil touchera les domaines tels que le contrôle sur le budget annuel, la gestion de la dette, l’engagement de la diaspora, la promotion des investissements, etc.

2. Appui à la coordination de l’aide publique au développement

Une meilleure coordination de l’aide publique aura pour objectif d’assurer une coopération au développement efficace et augmenter les résultats escomptés de l’aide sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, la consolidation de la croissance, le renforcement des capacités et l’accélération des avancées vers les ODD.

Il s’agira pour le SNUD à travers le Coordonnateur Résident et les Agences chefs de file de groupes thématiques de mener un dialogue politique et stratégique avec le Gouvernement sur des positions communes approuvées par l’ensemble des PTFs et de contribuer à harmoniser les aides publiques des PTF pour en optimiser l’efficacité.

Les mesures d’amélioration proposées pour améliorer les mécanismes existants incluent la création d’un secrétariat permanent au niveau de la Troika³ et l’organisation de rencontres annuelles entre groupes thématiques sectoriels. Elles ont pour objectif de (i) renforcer le dialogue technique (sectoriel et inter-sectoriel) entre les acteurs institutionnels et les partenaires ; (ii) optimiser l’utilisation des ressources publiques extérieures ; (iii) accroître le taux d’absorption des ressources publiques extérieures ; (iv) améliorer la traçabilité des financements publics extérieures ; et (v) améliorer le partage d’expériences et capitaliser sur les bonnes pratiques.

3. Facilitation de la coopération sud-sud

Dans le contexte de la coopération sud-sud, le SNUD peut jouer un double rôle : (1) aider le Gouvernement à travers l’assistance technique à redynamiser et diversifier sa coopération bilatérale en signant des accords avec les pays émergents ou en renforçant la coopération existante ; (2) aider le Gouvernement à organiser des actions de plaidoyer en direction de ces pays.

Par ailleurs, le SNUD pourra accompagner le Gouvernement à renforcer sa collaboration avec les institutions régionales telles que la CEDEAO qui interviennent dans plusieurs secteurs de développement et exploiter la possibilité de gérer des programmes conjoints.

4. Accompagnement de l’émergence d’un réseau local du Pacte Mondial

Le secteur privé⁴ constitue un puissant acteur susceptible d’apporter des changements transformationnels dans la mise en œuvre de chacun des ODD, notamment dans les domaines des innovations et de la transformation structurelle. En Côte d’Ivoire, si certaines sociétés privées ont déjà intégré la durabilité dans leurs modèles économiques, les petites et moyennes entreprises pourraient apporter un soutien immense à la réalisation des objectifs de développement durable. Or, les entreprises de cette catégorie restent pour l’essentiel une source à explorer.

³ La « troika » est chargée d’animer le cadre de concertation des ambassadeurs. Elle est composée du Coordonnateur Résident SNUD, de l’Ambassadeur de France et du Directeur des Opérations de la Banque Mondiale.

⁴ Pour les besoins de cette stratégie, est considéré comme secteur privé tout consortium, toute organisation ou fondation gérée par des entités privées et sont exclus, les universités, les institutions de recherche et les fondations philanthropiques



La mise en place d'un réseau local du Pacte mondial contribuera à accroître les engagements dudit secteur en faveur des ODD. Spécifiquement, cette stratégie permettra de :

- i. Renforcer l'engagement et la participation du secteur privé en tant qu'acteur de développement et encourager le secteur privé à respecter les normes pour le développement durable ;
- ii. Favoriser des partenariats et des collaborations entre les entreprises et autres organisations pour leurs produits et projets tout en adressant les questions de développement durable ; en stimulant la production et l'innovation, la création d'emplois, de services et de biens ;
- iii. Engager la participation du secteur privé par des contributions financières et non financières aux actions de développement et en faveur des ODD.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessitera dans un premier temps de réaliser des concertations avec les acteurs du secteur privé (les fédérations, les confédérations, les multinationales, entreprises nationales, petites et moyennes entreprises, etc.). Les concertations permettront d'identifier les principales priorités, les modalités de participations du secteur privé, les besoins et les difficultés des acteurs pour accompagner ou à s'engager pour les ODD.

A terme, les entreprises du secteur privé seront accompagnées pour former le réseau local du Pacte Mondial. Ce réseau permettra de positionner les entreprises ivoiriennes dans les réseaux internationaux et régionaux du Pacte Mondial, de renforcer leurs connaissances en matière d'expertise et de meilleures pratiques dans le domaine d'activités liées au Pacte Mondial, et enfin de renforcer leurs capacités pour l'intégration des Objectifs de développement durable dans leurs stratégies développement.

Dans leur majorité, les entités du secteur privé, quelles que soient leur taille et leurs caractéristiques, ont besoin de mieux connaître et comprendre la nature et la portée des objectifs de développement durable, ainsi que les modalités selon lesquelles elles pourraient collaborer à leur réalisation. Cette action d'information est une responsabilité importante du système des Nations Unies en tant que maître d'œuvre et facilitateur des partenariats instaurés aux niveaux régional, national et mondial⁵.

5. Développement d'une plateforme philanthropique pour les ODD

De nombreuses organisations et Fondations interviennent en Côte d'Ivoire pour son développement. Pour une approche inclusive sur les ODD, le système des Nations unies devrait apporter un appui au Gouvernement en vue de mettre en place une Plateforme de partenariat pour les ODD centrée sur les organisations philanthropiques.

La Plateforme est un espace de partenariats pour les ODD en vue d'avoir plus d'impact social en amenant les organisations philanthropiques (au niveau national et international) à travailler dans un cadre coordonné. Ce cadre de partenariat constituera une passerelle pour engager plus efficacement le Gouvernement auprès des organisations philanthropiques, des centres et instituts de recherches, des ONGs et de la société civile.

La plateforme se focalisera sur trois stratégies clés :

- i. Créer un environnement favorable à l'épanouissement des partenariats à travers un plaidoyer commun et dialogue stratégique ;
- ii. Aider à la mobilisation des investissements nécessaires pour des programmes spécifiques, en optimisant une diversité d'instruments de financement mixtes et de réorientation des capitaux ;

⁵ Voir les Initiatives du Global Compact



- iii. Faciliter le suivi et l'évaluation, l'apprentissage et la recherche pour fournir de meilleures politiques/décisions pour les partenariats en faveur des ODD.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite au préalable d'établir une cartographie des organisations philanthropiques en Côte d'Ivoire. Ceci aura pour objectif d'établir une cartographie géographique et statistique des organisations agissant en faveur du développement. Il permettra d'identifier les secteurs d'interventions des organisations, les tailles et l'intérêt de ces organisations de travailler dans un cadre coordonné pour les ODD.

6. Mise en œuvre du CCDD 2021-2025

La nouvelle génération de CCDD répond à l'urgence de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ainsi, le cadre de coopération du SNUD en Côte d'Ivoire est non seulement aligné sur les priorités nationales mais aussi sur les ODD. Le CCDD reflète les actions et les initiatives de l'Equipe Pays visant à la réalisation des ODD en Côte d'Ivoire. Les rapports périodiques fournis par UN INFO permettront de capturer la contribution effective du SNUD au financement des ODD en Côte d'Ivoire.

III. Partenariats et mobilisation de ressources pour de financement du CCDD

Les ODD constituent la base du positionnement stratégique des Nations Unies et la priorité de ses programmes en vue du développement durable. L'engagement du Gouvernement ivoirien à atteindre les ODD et le rôle assigné au Système des Nations Unies pour le Développement (SNUD) pour aider les pays en développement à mettre en œuvre des stratégies nationales de développement basées sur les ODD, constituent la justification des activités du SNUD en Côte d'Ivoire.

Suite à la réforme du Système des Nations Unies pour le Développement (SNUD), une nouvelle génération de Cadre de Coopération a été mise en place et la Côte d'Ivoire fait partie des premiers pays à avoir élaborer ce nouveau type de plan-cadre.

Avant de présenter les stratégies de partenariats et de mobilisation de ressources pour le financement du CCDD 2021-2025, la section suivante établit un récapitulatif des ressources mobilisées et engagées par le SNUD sur la période 2017-2020 pour le financement du Cadre Programmatique Unique (CPU).

1. Tendances historiques des ressources du SNUD de 2017-2020 et les partenariats

Le Cadre Programmatique Unique des Nations unies pour l'assistance au développement (CPU) 2017-2020 s'est focalisé sur 3 résultats escomptés : (i) Renforcement de la gouvernance et de la cohésion sociale, (ii) Développement du capital humain, (iii) Développement durable. Sur le plan financier, les Nations unies ont prévu engager 443 millions de dollars pour la mise en œuvre de ces résultats escomptés.

Les dépenses annuelles engagées dans le cadre du CPU, de 2017 à 2019, s'élevaient respectivement à 76 925 604,97 USD, 78 948 743 USD et 44 201 590,79 USD. La tendance de l'allocation au fil des ans montre une cohérence dans l'affectation des ressources dans les domaines de résultats, les uns par rapport aux autres, et met en évidence la prédominance des actions pour l'accès aux services sociaux de base et la protection de qualité dans la programmation des interventions des Nations unies comme le présente le tableau suivant.



Tableau 1 : Récapitulatif des exécutions financières de 2017-2019

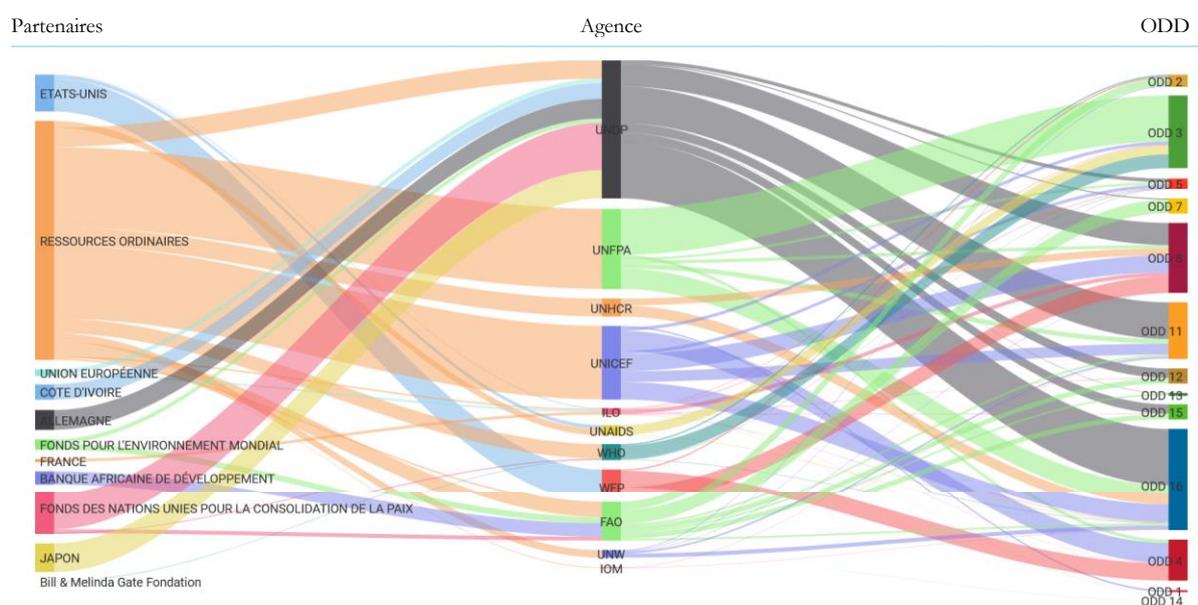
Résultats escomptés	2017		2018		2019	
	Montant planifié (USD)	Montant décaissé (USD)	Montant planifié (USD)	Montant planifié (USD)	Montant décaissé (USD)	Montant décaissé (USD)
Effet 1	7 201 350	10 148 604,97	9 197 030	10 938 945	9 177 828,88	10 651 022,98
Effet 2	32 811 000	29 339 000,00	33 555 025	86 998 400	27 603 44,91	42 068 720
Effet 3	63 844 284	37 438 000,00	28 045 600	23 150 719	7 419 817,00	26 229 000
TOTAL	103 856 634	76 925 604,97	70 797 655	121 088 064	44 201 590,79	78 948 743

Les ressources financières provenaient des ressources ‘core et non-core’ des Fonds, Agences, Programmes et Entités du SNUD, des fonds verticaux (dont le PBF) et fonds fiduciaires régionaux ou thématiques, du financement ‘Assessed Budget’ et des financements des partenaires bilatéraux et multilatéraux notamment la BAD, l’Union Européenne; l’USAID; la JICA; GAVI, l’AFD, le SIDA; l’Allemagne; le Japon, la Pologne, la Corée du Sud (KOICA), l’USA, le Fonds Mondial, le BMGF, le CDC/PEPFAR, etc.

Le Gouvernement ivoirien et le agences du système des Nations unies avait convenu de mettre en place un fonds unique, ce qui aurait permis au Gouvernement de contribuer financièrement au Cadre de programmation et renforcer les efforts effort de mobilisation des ressources. Malheureusement, cette initiative n’a pu voir le jour.

En termes de ressources mobilisées en 2020, le système d’information UN INFO montre que le SNUD a enregistré globalement 11 sources de financement pour la mise en œuvre du Programme de Coopération en Côte d’Ivoire. Plus de la moitié des financements mobilisés provient des ressources ordinaires des Agences, suivie du financement du Fond des Nations unies pour la consolidation pour la paix (PBF). Comme présenté dans la figure ci-dessus, les ressources mobilisées ont permis de couvrir la presque totalité des 17 ODD dont 31.25% pour la Paix, la justice et les institutions efficaces (ODD 16).

Graphique 3 : Source de financement du CPU (année 2020)



un extrait de UN INFO...



En termes de partenariat, l'opérationnalisation du CPU au cours de l'année a été effective avec les contributions des acteurs du Gouvernement, des membres de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers (PTFs). De façon spécifique, la qualité de collaboration avec l'ensemble des entités publiques impliquées dans la mise en œuvre des activités, a permis de bénéficier d'un appui institutionnel fort et qualitatif qui s'est traduit par une participation et présence des acteurs gouvernementaux représentés dans bien des cas au plus haut niveau, à toutes les activités. Le Partenariat avec la Société Civile a fortement contribué à l'efficacité des interventions. Celle-ci dans sa diversité et grâce à sa disponibilité, a aidé à assurer une présence sur l'ensemble du territoire dans le cadre des appuis apportés aux communautés. Le partenariat avec le Secteur Privé bien qu'existant reste encore faible et devrait se renforcer. La collaboration a été principalement menée avec les fédérations d'entreprises (la CGECI et la FIPME).

2. Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD) 2021-2025

Guidées par les avantages comparatifs des Nations unies, les conclusions du Bilan Commun de Pays (BCP) du SNUD et les consultations nationales conduites en août et septembre 2020 ont fait ressortir cinq priorités stratégiques particulièrement importantes pour le soutien des Nations unies au peuple et au gouvernement de Côte d'Ivoire. Les cinq priorités qui comprennent (i) l'inclusivité du processus de développement, (ii) le capital humain, (iii) la transformation structurelle de l'économie, (iv) les changements climatiques et les problèmes environnementaux et (v) la gouvernance visent à atteindre les objectifs de développement durable convenus au niveau international et retranscrits dans les accélérateurs des ODD au niveau national. Au cours de la mise en œuvre du Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD), les Nations unies en Côte d'Ivoire se focaliseront sur 8 résultats des résultats escomptés :

Résultat escompté 1 : D'ici à 2025, les acteurs du secteur agricole utilisent des systèmes et modes de productions modernisés durables, compétitifs, résilients en vue de garantir la sécurité alimentaire et la transformation de l'économie ivoirienne.

Résultat escompté 2 : D'ici à 2025, les petites et moyennes entreprises/industries accèdent davantage à des systèmes innovants de diversification économique durable et inclusive et à des opportunités de commerce ainsi qu'à des investissements notamment dans le secteur de la transformation manufacturière.

Résultat escompté 3 : D'ici à 2025, les enfants, les adolescents, les jeunes (filles et garçons) et les adultes, en particulier ceux des ménages vulnérables accèdent à de meilleures opportunités d'éducation, d'alphabétisation fonctionnelle, et de formation inclusive de qualité.

Résultat escompté 4 : D'ici à 2025, les populations en particulier les plus vulnérables accèdent de façon équitable à un socle minimum de protection sociale et utilisent des services de santé (maternelle, néo-natale et infantile, santé de la reproduction, VIH/sida, les maladies non transmissibles), de nutrition, de protection (travail des enfants, violences), d'eau, d'hygiène et d'assainissement, de qualité y compris dans les situations d'urgence.

Résultat escompté 5 : D'ici à 2025, les jeunes, filles et garçons, particulièrement ceux en situation de vulnérabilité accèdent davantage aux opportunités socio-économiques et développent leur plein potentiel.

Résultat escompté 6 : D'ici à 2025, les femmes, les filles accèdent davantage aux opportunités socio-économiques et technologiques pour leur autonomisation, et aux services de prévention et de prise en charge de toutes les formes de violences notamment les pratiques néfastes.

Résultat escompté 7 : D'ici à 2025, les communautés accèdent davantage aux écosystèmes terrestres, marins, ainsi qu'à un cadre de vie, gérés de façon plus durable, intégrée, inclusive et améliorent leur résilience.



Résultat escompté 8 : D'ici 2025, les systèmes de gouvernance sont plus inclusifs, redevables, efficaces et disposent de données de qualité et les populations vivent dans un environnement où l'Etat de droit, les droits du travail, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité sont respectés et effectifs.

3. Cadre budgétaire 2021-2025

Le total des ressources indicatives requises pour la mise en œuvre du CCDD sur une période de cinq ans s'élève à **650 668 629 USD** dont 30 % des ressources seront allouées au Résultat escompté 4 portant sur les services sociaux de base (le socle minimum de protection sociale, les services de santé, de nutrition, de protection, d'eau, d'hygiène et d'assainissement) ; 21 % au Résultat escompté 1 concernant l'agriculture durable et 10% au Résultat escompté 2 consacré à l'industrialisation. Le tableau ci-dessous présente les différentes répartitions.

Tableau 2 : Répartition provisoire des ressources par résultat escompté

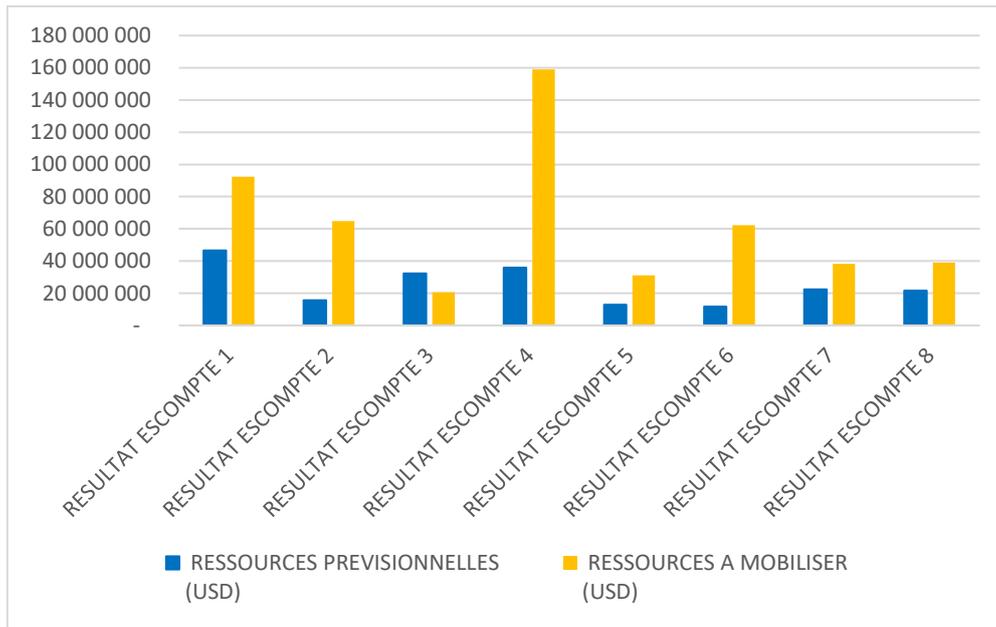
Résultat escompté		Montant (US\$)	Pourcentage
Résultat escompté 1	Agriculture durable	137 381 000	21%
Résultat escompté 2	Industrialisation	66 470 700	10%
Résultat escompté 3	Education de base et alphabétisation fonctionnelle	53 079 679	8%
Résultat escompté 4	Services sociaux de base	194 878 697	30%
Résultat escompté 5	Promotion de la jeunesse	43 663 872	7%
Résultat escompté 6	Égalité des genres	34 810 282	5%
Résultat escompté 7	Gestion des ressources naturelles	59 612 399	9%
Résultat escompté 8	Gouvernance	60 772 000	9%
Total		650 668 629	

Les montants ci-dessus ne prennent pas en compte les ressources techniques (les expertises) des Fonds, Agences, Programmes et Entités du SNUD. Ces ressources techniques sont disponibles au niveau national, régional et international.

Pour le financement du CCDD, 50% des ressources nécessaires sont déjà disponibles ou identifiées. Les ressources à mobiliser varient d'un résultat à un autre. Elles sont plus élevées pour le résultat escompté 4 dont la valeur s'élève à près de 160 millions de dollars pour ce qui concerne l'accès au socle minimum de protection sociale et les services de santé, d'eau, d'hygiène et d'assainissement, de qualité y compris dans les situations d'urgence. Les deuxièmes plus élevées estimées à plus de 90 millions se rapporte à l'agriculture durable (résultat escompté 1) bien que ce résultat présente les ressources prévisionnelles les plus élevées.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des ressources (ressources prévisionnelles et ressources à mobiliser) par résultat escompté.

Graphique 3 : CCDD 2020-2025 : Répartition des ressources



Le niveau de ressources à mobiliser dont les détails sont présentés dans l'annexe, traduit la nécessité d'avoir une stratégie de partenariats et de mobilisation cohérente qui propose des sources de financement diversifiées et adaptées au contexte du financement du développement en Côte d'Ivoire.

4. Stratégie de mobilisation des ressources

L'Equipe Pays des Nations unies mobilisera les ressources nécessaires à la mise en œuvre du CCDD aux niveaux national, régional et international, sur la base des besoins identifiés dans le CCDD. La stratégie de mobilisation de ressources utilisera divers canaux. D'une part les Fonds, Agences, Programmes et Entités du SNUD poursuivront les efforts dans la mobilisation de ressources de façon individuelle, d'autre part, il sera mis en place des mécanismes de mobilisation conjointe.

4.1 Mobilisation des ressources par les Fonds, Agences, Programmes et Entités du SNUD

- **Ressources propres**

Les ressources propres des Fonds, Agences, Programmes et Entités du SNUD contribueront à la mise en œuvre de programmes pour parvenir aux objectifs du CCDD.

- **Ressources mobilisées en bilatéral par les Fonds, Agences, Programmes et Entités du SNUD**

Les Fonds, Agences, Programmes et Entités du SNUD ont des partenariats avec les multilatéraux et certains bilatéraux pour appuyer les activités cadrant avec leurs mandats spécifiques. Sur le plan multilatéral, les Fonds, Agences, Programmes et Entités collaborent déjà avec la Banque mondiale, l'Union européenne, la BAD, Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Le Fonds vert pour le climat (FVC), etc. Cependant, les montants mobilisés restent bien inférieurs aux possibilités de financement offertes par ces institutions. Il s'agira de renforcer les efforts de plaidoyer et de mobilisation de ressources auprès de ces partenaires multilatéraux de façon individuelle ou par coalition d'agences.

Par ailleurs, les coopérations bilatérales seront approchées pour des projets et programmes spécifiques et/ou conjoints. Le renforcement de la collaboration avec les pays déjà donateurs (USA, France, Allemagne, Japon, Corée du Sud, etc.) et le développement de nouvelles coopérations notamment avec les pays émergents seront envisagés par les Fonds, Agences, Programmes et Entités du SNUD.

Conformément au cadre de responsabilités et de gestion 'MAF'⁶, les différentes entités du SNUD devront informer, en amont et en aval, le Coordonnateur Résident sur les ressources mobilisées ainsi que leur utilisation tout en renseignant le système d'information UN INFO.

4.2 Mobilisation conjointe des ressources

- **Le recours aux fonds verticaux placés sous l'autorité du Coordonnateur Résident**

Pour contribuer au financement du Cadre de Coopération pour le Développement Durable, le SNUD en Côte d'Ivoire s'appuiera également sur les mécanismes des fonds verticaux placés sous l'autorité du Coordonnateur Résident.

En plus des ressources du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de Paix (PBF), l'Equipe-Pays diversifiera ses ressources en ciblant les autres fonds thématiques tels que le Fonds commun pour les ODD 'Joint SDG Fund', le Fonds sur la sécurité humaine 'UNTFHS', le fonds pour la Migration 'MMPTF', etc.

L'utilisation des ressources des fonds verticaux permettra de : (i) disposer de financements catalytiques pouvant entraîner la mobilisation d'autres financements pour les domaines prioritaires identifiés dans le CCDD et (ii) d'initier des actions ou programmes conjoints. En utilisant ces ressources, l'Equipe Pays assurera : (i) une redevabilité plus forte aux fonds, aux partenaires des fonds et aux bénéficiaires et (ii) un rapportage systématique et une visibilité à travers UN INFO des actions majeures réalisées.

Pour une meilleure participation des agences aux appels à soumission des fonds verticaux au niveau national, un processus de sélection interne a été mis en place par le Bureau du Coordonnateur résident combinant compétition et coopération, le tout dans une logique finale d'efficacité sur la base de critères objectifs⁷.

Sur une base périodique, une cartographie des opportunités de financements avec les thématiques concernées sera mise à la disposition des agences par le BCR.

- **Mise en place d'un Fonds fiduciaire multipartenaire pour le CCDD**

La mise en place d'un Fonds fiduciaire multipartenaire (MPTF) autour des 8 résultats escomptés, reflétant le CCDD sera envisagée. Le MPTF permettra au Gouvernement de Côte d'Ivoire et aux partenaires qui le souhaitent d'allouer leur financement directement à un ou plusieurs résultats escomptés du CCDD.

Les financements mobilisés à travers le MPTF seront alloués aux Fonds, Agences, Programmes et Entités du SNUD pour la mise en œuvre des Plans de Travaux conjoints en collaboration avec le Gouvernement de Côte d'Ivoire.

⁶ MAF : le Management and Accountability Framework est le cadre de responsabilités et de gestion au sein des équipes de pays des Nations unies du Système des Nations unies pour le Développement.

⁷ Les 9 critères de sélection : L'expertise, la performance et l'équité se rapportent spécifiquement à la sélection des agences tandis que la spécificité, la conformité, la qualité, la cohérence, la pertinence et l'innovation concernent les idées de projets.

La structure de gouvernance des Fonds multipartenaires impliquera un Comité de pilotage tripartite (CPT), les groupes de résultats du CCDD et un secrétariat administratif logé au Bureau du Coordonnateur résident avec pour rôle de faciliter la gestion courante des financements, du suivi et des notifications.

L'outil UN INFO sera dimensionné pour assurer la visibilité et la traçabilité des ressources du fonds fiduciaire multipartenaire, détaillant les informations relatives aux donateurs et les partenaires impliqués, les financements accordés pour aider au suivi des ressources.

- **Partenariat avec le secteur privé**

Le secteur privé, au fil des ans, joue un rôle important dans la poursuite des objectifs de développement. Les Agences, Fonds et Programmes des Nations unies travaillent avec le secteur privé de diverses manières, de la collecte de fonds à des partenariats stratégiques.

La mobilisation des ressources auprès du secteur privé vise à aider le Système des Nations unies pour le Développement à renforcer et établir des partenariats en vue de mobiliser des contributions financières et non financières. La stratégie prend en compte l'ensemble des sources de financement possibles au niveau du secteur privé aux échelles national, régional et international. Il s'agira de :

- i. Apporter un appui aux Agences pour approfondir les partenariats existants avec les donateurs du secteur privé ;
- ii. Créer de nouveaux cadres de partenariats pour mobiliser les financements du secteur privé en favorisant un environnement propice à la gestion des relations avec les donateurs du secteur privé (rencontres annuelles avec les donateurs, mise à disposition des rapports programmatiques et financiers, ainsi que les visites de terrain).
- iii. Développer un portefeuille de programmes et d'initiatives conjointes sur des thématiques prioritaires (avec de rencontres de présentation des idées de projets à des donateurs et partenaires potentiels dont la liste sera développée et régulièrement mise à jour).

5. Gouvernance et coordination de l'ensemble de la stratégie de mobilisation de ressources

L'ensemble de la Stratégie de mobilisation de ressources est placé sous la gouvernance du Comité Directeur Conjoint (CDC) Gouvernement/Nations Unies mis en place pour le CCDD⁸.

Au sein du SNUD les rôles et les responsabilités du Coordonnateur Résident et des membres de l'Equipe Pays sont inscrits dans le Management and Accountability Framework (MAF) pour assurer une optimisation complète des ressources financières dans la fourniture d'un appui collectif à la réalisation des ODD.

Relations de Travail	Responsabilisation en vue des résultats
<ul style="list-style-type: none"> - Le CR assure la gouvernance et la surveillance des instruments de financement à l'échelle du système. - Le CR recherche des financements avec et au nom du système de développement des Nations Unies pour les efforts conjoints des Nations Unies, les plans et initiatives à l'échelle du système en appui au CCDD et les financements publics et privés pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. 	<ul style="list-style-type: none"> - Informations opportunes et complètes sur les MPTF et fonds communs du CR à l'Equipe-Pays, et vice versa, et des leads des différentes entités au CR et à toute l'Equipe-Pays - Les Chefs d'Agence informent régulièrement le CR et l'Equipe-Pays sur leurs plans respectifs de mobilisation de ressources.

⁸ Ce Comité, co-présidé par le Ministre en charge du Plan et du Développement et le Coordonnateur Résident du SNUD, veillera à respecter l'alignement entre le PND et le CCDD, garantira la cohérence de l'action du SNUD en Côte d'Ivoire et appréciera les performances de mise en œuvre et sa contribution à l'atteinte des ODD.



<ul style="list-style-type: none"> - Le CR soutiendra, au besoin, la programmation conjointe ou le développement de programmes conjoints pouvant être financés par les MPTFs. - Les membres de l'Equipe-Pays veillent au respect des stratégie de mobilisation des ressources pour le financement du CCDD, convenue avec le CR/UNCT dans le cadre du processus du CCDD, et pour soutenir le CR dans ses efforts de mobilisation des ressources connexes et vice versa. - Les membres de l'Equipe-Pays sont titulaires de droits fiduciaires et de la responsabilité programmatique de l'utilisation des fonds provenant des MPTF ou d'autres fonds interinstitutionnels. - Les membres de l'Equipe Pays mobilisent des ressources pour leurs Programmes de Pays spécifiques et pour leurs contributions au CCDD. - Le CR et les membres de l'Equipe-Pays travaillent ensemble pour encourager un partage des coûts moins restrictifs et promouvoir les fonds communs, notamment en ce qui concerne les actions autour des ODD et des résultats identifiés dans le CCDD. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'Equipe-Pays coordonne avec le CR et d'autres entités des Nations Unies dans le pays la sensibilisation des partenaires financiers, en fonction des activités et de la répartition du travail définies dans le CCDD. - Le CR consulte pleinement et en temps opportun tous les membres de l'Equipe-Pays au sujet du financement conjoint ou à l'échelle du système, y compris les présentations aux partenaires financiers potentiels et les investisseurs. - Les CR, en collaboration avec l'Equipe-Pays, mobilisent les ressources pour les activités et les programmes conjoints pour la mise en œuvre du CCDD. - Les CR coordonnent les efforts de l'Equipe-Pays des en matière de mobilisation de ressources. Alors que les membres de l'Equipe-Pays (résidents et non-résidents) conservent leur capacité à mobiliser des fonds localement pour leurs propres programmes, ils veilleront également à l'alignement sur la stratégie de mobilisation de ressources convenue du CCDD et une coordination adéquate avec le CR, pour éviter la concurrence (perçue ou réelle) pour l'obtention de fonds. - Lors des processus de coordination des soumissions aux mécanismes globaux de financement le CR consulte les membres de l'Equipe-Pays et leur explique les décisions finales concernant la priorisation des requêtes soumises. - Le CR cosigne les programmes conjoints avec les membres de l'Equipe-Pays et préside ou copréside (avec son homologue gouvernemental) les comités de pilotage locaux pour les programmes communs ou les fonds fiduciaires où il a un rôle explicite (les programmes conjoints financés par les Fonds uniques par pays, ou par le Fonds commun SDG, etc.)
--	---

6. Soutien interne à la mobilisation des ressources

Harmonisation des messages

Le succès de toute stratégie de mobilisation de ressources dépend d'une approche de communication efficace et appropriée qui explique et démontre avec précision les avantages du soutien aux ODD. Ce message doit être internalisé par le personnel des Agences impliqués dans la mobilisation des ressources lorsqu'il traite avec ses interlocuteurs respectifs.



Communication, visibilité et rapportage

Il s'agira de renforcer la communication sur les actions, les besoins, les priorités en faveur des ODD par la disponibilité des données et des rapports sur les besoins et les gaps en matière de financement. Les contributions du site web des Nations unies et l'outil UN INFO seront essentielles.



Annexe : Cadre de Ressources du Cadre de Coopération pour le Développement Durable 2021-2025

RESULTATS ESCOMPTE	PRODUITS	AGENCES	TOTAL (USD)	RESSOURCES PREVISIONNELLES (USD)	RESSOURCES A MOBILISER (USD)	
RESULTAT ESCOMPTE 1 : D'ici à 2025, les acteurs du secteur agricole utilisent des systèmes et modes de productions modernisés durables, compétitifs, résilients en vue de garantir la sécurité alimentaire et la transformation de l'économie ivoirienne	PRODUIT 1.1: Les agriculteurs ont accès à de nouveaux modèles d'agriculture durable et résilient dans les différentes zones agroécologiques de la Côte d'Ivoire	FAO	33 700 000	19 200 000	14 500 000	
		PAM	25 600 000	1 950 000	23 650 000	
		FIDA	11 000 000	4 500 000	6 500 000	
		PNUE	-	-	-	
		ONUDI	1 785 000	75 000	1 710 000	
	Total produit 1.1			72 085 000	25 725 000	46 360 000
	PRODUIT 1.2: Les acteurs au sein des chaînes de valeur disposent de capacités renforcées pour le <i>développement</i> des chaînes de valeurs dynamiques répondants aux besoins du marché (national, régional et global)	FAO	9 300 000	3 000 000	6 300 000	
		PAM	-	-	-	
		FIDA	39 800 000	15 800 000	24 000 000	
		ONUDI	1 920 000	57 000	1 863 000	
	Total produit 1.2			51 020 000	18 857 000	32 163 000
	PRODUIT 1.3: Les décideurs du secteur agricole sont soutenus par des stratégies, plans et programmes nationaux	FAO	8 100 000	1 550 000	6 550 000	
		PAM	-	-	-	
		FIDA	5 200 000	500 000	4 700 000	
		ONUDI	976 000	54 000	922 000	
	Total produit 1.3			14 276 000	2 104 000	12 172 000

TOTAL EFFET 1		137 381 000	46 686 000	90 695 000	
RESULTAT ESCOMPTE 2 : D'ici à 2025, les petites et moyennes entreprises/industries accèdent davantage à des systèmes innovants de diversification économique durable et inclusive et à des opportunités de commerce ainsi qu'à des investissements notamment dans le secteur de la transformation manufacturière	PRODUIT 2.1: Des politiques et stratégies sont élaborés et mis en œuvre pour favoriser l'accès des PME/PMI aux opportunités technologiques, d'innovations et de financements	BIT	125 000	75 000	50 000
		CNUCED	-	-	-
		FAO	1 050 000	550 000	500 000
		ONUDI	9 799 358	4 515 000	5 284 358
		PNUD	3 500 000	100 000	3 400 000
	Total produit 2.1		14 474 358	5 240 000	9 234 358
	PRODUIT 2.2: Les institutions nationales d'encadrement et les organisations représentatives du secteur privé disposent de capacités techniques et organisationnelles accrues pour encadrer efficacement les PME/PMI	BIT	175 000	75 000	100 000
		CNUCED	-	-	-
		FAO	750 000	250 000	500 000
		ITU	-	-	-
		ONUDI	9 332 790	3 762 500	5 570 290
		PNUD	9 000 000	300 000	8 700 000
		OMT	-	-	-
	Total produit 2.2		19 257 790	4 387 500	14 870 290
	PRODUIT 2.3: Les PME/PMI disposent de capacités renforcées en matière de gestion, d'innovation, de recherches de financement et de production pour leur compétitivité et l'accès aux marchés	BIT	1 825 000	225 000	1 600 000
CNUCED		-	-	-	
ONUDI		10 913 552	5 160 000	5 753 552	
PNUD		20 000 000	600 000	19 400 000	
Total produit 2.3		32 738 552	5 985 000	26 753 552	

TOTAL EFFET 2			66 470 700	15 612 500	50 858 200	
RESULTAT ESCOMPTE 3 : D'ici à 2025, les enfants, les adolescents, les jeunes (filles et garçons) et les adultes, en particulier ceux des ménages vulnérables accèdent à de meilleures opportunités d'éducation, d'alphabétisation fonctionnelle, et de formation inclusive de qualité	PRODUIT 3.1: Les institutions éducatives nationales plus résilientes disposent des capacités renforcées pour assurer une offre d'éducation, de formation et d'alphabétisation fonctionnelle inclusive de qualité	UNFPA	1 273 000	1 273 000	-	
		UNESCO	1 000 000	500 000	500 000	
		PAM	5 343 294	5 343 294	-	
		UNICEF	6 982 800	1 732 800	5 250 000	
	Total produit 3.1			14 599 094	8 849 094	5 750 000
	PRODUIT 3.2: Les ménages particulièrement ceux les plus vulnérables et défavorisés, disposent de capacités renforcées pour accroître la demande de services d'éducation, de formation et d'alphabétisation fonctionnelle	UNFPA	3 400 000	3 400 000		
		UNESCO	1 000 000	500 000		500 000
		PAM	16 610 385	14 130 490		2 479 895
		UNICEF	9 810 400	2 310 400		7 500 000
	Total produit 3.2			30 820 785	20 340 890	10 479 895
	PRODUIT 3.3: Les structures publiques et privées ont des capacités renforcées pour développer une offre d'alphabétisation fonctionnelle, d'éducation alternative, d'enseignement technique et de formation professionnelle	UNFPA	327 000	327 000		-
		UNESCO	1 750 000	1 000 000		750 000
		PAM	1 600 000	122 003		1 477 997
		UNICEF	3 982 800	1 732 800		2 250 000
	Total produit 3.3			7 659 800	3 181 803	4 477 997
TOTAL EFFET 3			53 079 679	32 371 787	20 707 892	
RESULTAT ESCOMPTE 4 : D'ici à 2025, les populations en particulier les plus vulnérables accèdent de façon équitable à un socle minimum de protection sociale et utilisent des services de santé (maternelle, néo-natale et infantile, santé de la reproduction, VIH/Sida, les maladies non transmissibles), de nutrition, de	PRODUIT 4.1: Les parties prenantes dans la santé disposent de capacités renforcées pour la demande et l'offre de services curatifs, préventifs, de soutien psychosocial et promotionnels de qualité, accessibles et adaptés aux besoins des populations, notamment les plus vulnérables et celles dans les situations d'urgence	OMS	20 103 565	4 020 713	16 082 852	
		UNICEF	45 600 000	8 100 000	37 500 000	
		UNFPA	70 300 000	6 300 000	64 000 000	
		ONUSIDA	1 750 000	750 000	1 000 000	
		UNODC	200 000	0	200 000	



protection (travail des enfants, violences), d'eau, d'hygiène et d'assainissement, de qualité y compris dans les situations d'urgence	Total produit 4.1		137 953 565	19 170 713	118 782 852
	PRODUIT 4.2: Les institutions nationales et les communautés (enfants adolescentes, mères, personnes âgées en situation de vulnérabilité) disposent de capacités renforcées pour la fourniture de services et l'adoption de comportements adéquats en matière de nutrition et de développement de la petite enfance	UNICEF	19 000 000	5 000 000	14 000 000
		OMS	3 212 000	26 400	3 185 600
		PAM	1 281 082	121 450	1 159 632
		FAO	550 000	50 000	500 000
	Total produit 4.2		24 043 082	5 197 850	18 845 232
	PRODUIT 4.3: Les institutions nationales, la société civile et les communautés (notamment les enfants adolescentes, mères, personnes âgées, et autres personnes en situation de vulnérabilité) disposent de capacités renforcées pour la fourniture de services et l'adoption de comportements adéquats en matière de nutrition et de développement de la petite enfance y compris dans les situations d'urgence	UNICEF	18 800 000	5 800 000	13 000 000
		UNHCR			
	Total produit 4.3		18 800 000	5 800 000	13 000 000
	PRODUIT 4.4: Les communautés ont des compétences renforcées en matière de pratiques familiales et communautaires favorables à la protection des enfants contre la migration irrégulière, les violences, l'abus, l'exploitation ainsi que le travail des enfants	UNICEF	2 875 000	500 000	2 375 000
		BIT	750 000	750 000	
		OIM			
		UNHCR			
	Total produit 4.4		3 625 000	1 250 000	2 375 000
	PRODUIT 4.5: Les structures de première ligne disposent de capacités accrues pour fournir des services de qualité de protection des enfants contre la migration irrégulière, les violences, l'abus,	UNICEF	2 875 000	500 000	2 375 000
BIT		750 000	750 000		
OIM					

	l'exploitation ainsi que les pires formes de travail, y compris dans les situations humanitaires	UNHCR			
	Total produit 4.5		3 625 000	1 250 000	2 375 000
	PRODUIT 4.6: Les personnes vulnérables ou à risque de l'être disposent d'instruments et de mécanismes de protection sociale renforcés	UNICEF	4 885 000	2 625 000	2 260 000
		BIT	1 362 050	362 050	1 000 000
		OMS	585 000	295 000	290 000
		FAO	-	-	-
Total produit 4.6		6 832 050	3 282 050	3 550 000	
TOTAL EFFET 4			194 878 697	35 950 613	158 928 084
RESULTAT ESCOMPTE 5 : D'ici à 2025, les jeunes, filles et garçons, particulièrement ceux en situation de vulnérabilité accèdent davantage aux opportunités socio- économiques et développent leur plein potentiel	PRODUIT 5.1: Les institutions nationales disposent de capacités renforcées pour accompagner la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et promouvoir la participation et l'insertion socio-économique des jeunes, y compris des jeunes migrants	UNFPA	1 499 471	464 836	1 034 635
		OIM	4 000 000	2 000 000	2 000 000
		BIT	2 430 000	500 000	1 930 000
		UNODC	-	-	-
		UNESCO	500 000	100 000	400 000
		UNICEF	6 923 000	1 923 000	5 000 000
		FAO	2 200 000	1 100 000	1 100 000
		UNIDO	923 280	376 250	547 030
		PAM	250 000	25 000	225 000
		Total produit 5.1		18 725 751	6 489 086
	PRODUIT 5.2: Les jeunes notamment ceux des milieux ruraux et péri-urbains disposent de capacités professionnelles et entrepreneuriales renforcées pour bénéficier des opportunités d'emploi dans	UNFPA	1 840 635	570 597	1 270 038
OIM		-	-	-	
BIT		1 050 000	50 000	1 000 000	

	les secteurs porteurs adaptées aux besoins du marché	UNODC	-	-	-
		UNESCO	700 000	120 000	580 000
		UNICEF	6 923 000	1 923 000	5 000 000
		FAO	-	-	-
		UNIDO	880 914	268 750	612 164
		PAM	2 500 000	250 000	2 250 000
	Total produit 5.2		13 894 549	3 182 347	10 712 202
	PRODUIT 5.3: Les jeunes, filles et garçons disposent des compétences de vie courante et de leadership pour participer à la prise de décision et au contrôle de l'action publique	UNFPA	2 459 894	762 567	1 697 327
		OIM	-	-	-
		BIT	-	-	-
		UNODC	-	-	-
		UNESCO	815 000	315 000	500 000
		UNICEF	6 923 000	1 923 000	5 000 000
		FAO	-	-	-
		UNIDO	845 678	258 000	587 678
PAM		-	-	-	
Total produit 5.3		11 043 572	3 258 567	7 785 005	
TOTAL EFFET 5		43 663 872	12 930 000	30 733 872	
RESULTAT ESCOMPTE 6 : D'ici à 2025, les femmes, les filles accèdent davantage aux opportunités socio-économiques et technologiques pour leur autonomisation, et aux services de prévention et de prise en charge de	PRODUIT 6.1: Les femmes et les filles notamment celles en milieu rural et péri-urbain disposent de capacités renforcées sur les plans social, économique et technologique pour développer leur plein potentiel et faciliter leur autonomisation	FAO	2 300 000	2 300 000	
		UNFPA	4 300 000	1 198 107	3 101 893
		PNUD	3 000 000	300 000	2 700 000
		ONUFEMMES	3 500 000	500 000	3 000 000

toutes les formes de violences notamment les pratiques néfastes		PAM	4 800 000	366 010	4 433 990
		UNHCR			
		Total produit 6.1	17 900 000	4 664 117	13 235 883
PRODUIT 6.2: Les femmes, les filles y compris celles porteuses d'un handicap, les hommes et les garçons disposent de capacités renforcées pour lutter contre les inégalités de genre, le VIH/sida, les VBG y compris les mutilations génitales féminines, et les mariages d'enfants		FAO	1 000 000		1 000 000
		UNFPA	4 300 000	1 485 437	2 814 563
		PNUD	500 000	100 000	400 000
		ONUFEMMES	1 500 000	500 000	1 000 000
		UNESCO	150 000	90 000	60 000
		BIT	50 000		50 000
		ONUSIDA	250 000	50 000	200 000
		UNCHR			
		Total produit 6.2	7 750 000	2 225 437	5 524 563
PRODUIT 6.3: Les institutions nationales au niveaux central, local et communautaires disposent de capacités renforcées pour améliorer l'accès des femmes et des filles aux opportunités socio- économiques et technologiques, et aux services de prévention et de prise en charge des VBG y compris les mutilations génitales féminines, et les mariages d'enfants		FAO	1 400 000	400 000	1 000 000
		UNFPA	4 300 000	716 456	3 583 544
		PNUD	1 595 000	150 000	1 445 000
		ONUFEMMES	1 700 000	500 000	1 200 000
		ONUSIDA	100 000	50 000	50 000
		PAM	65 282		65 282
		UNHCR			
		Total produit 6.3	9 160 282	1 816 456	7 343 826
TOTAL EFFET 6			34 810 282	8 706 010	26 104 272
		PNUD	11 546 000	1 272 000	10 274 000

RESULTAT ESCOMPTE 7: D'ici à 2025 les communautés accèdent davantage aux écosystèmes terrestres, marins, ainsi qu'à un cadre de vie, gérés de façon plus durable, intégrée, inclusive et améliorent leur résilience	PRODUIT 7.1: Les institutions publiques, les organisations du secteur privé et de la société civile et les communautés disposent de capacités techniques et opérationnelles renforcées pour une gouvernance innovante, durable, intégrée et inclusive des écosystèmes notamment environnemental, forestier et maritime	UNEP	3 300 000		3 300 000
		FAO	25 500 000	14 400 000	11 100 000
		ONUDI	3 166 399	1 881 250	1 285 149
		UNHABITAT	-	-	-
		UNESCO	2 200 000	750 000	1 450 000
		BIT			
	Total produit 7.1		45 712 399	18 303 250	27 409 149
	PRODUIT 7.2: Les institutions publiques, les organisations du secteur privé, les collectivités territoriales et les communautés vulnérables disposent d'infrastructures nécessaires, de capacités technique et technologique adaptées pour la gestion des risques de catastrophes naturelles et pour leur résilience au changement climatique	PNUD	8 000 000	400 000	7 600 000
		UNEP	400 000		400 000
		FAO	2 500 000	1 500 000	1 000 000
ONUDI		2 500 000	2 150 000	350 000	
UNESCO		500 000	150 000	350 000	
Total produit 7.2		13 900 000	4 200 000	9 700 000	
TOTAL EFFET 7		59 612 399	22 503 250	37 109 149	
RESULTAT ESCOMPTE 8 : D'ici 2025, les systèmes de gouvernance sont plus inclusifs, redevables, efficaces et disposent de données de qualité et les populations vivent dans un environnement où l'Etat de droit, les droits du travail, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité sont respectés et effectifs	PRODUIT 8.1: Les institutions nationales, les acteurs de la société civile, et les partenaires sociaux, disposent des capacités renforcées dans les domaines de la promotion et du respect des Droits (travail, sécurité, justice, droit civique), de l'égalité de Genre, de la participation citoyenne et du dialogue social	UNICEF	7 000 000	1 600 000	5 400 000
		UNHCR	8 000 000	2 000 000	6 000 000
		OHCR	100 000	100 000	-
		PNUD	3 168 000	1 500 000	1 668 000
		OIM	4 000 000	1 500 000	2 500 000
		BIT	1 064 000	614 600	449 400
		UNESCO	3 000 000	1 400 000	1 600 000

		ONUFEMMES	250 000	100 000	150 000	
		UNFPA	1 000 000	1 000 000	-	
		Total produit 8.1	27 582 000	9 814 600	17 767 400	
	PRODUIT 8.2: Les acteurs nationaux sont outillés en matière de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation de politiques et de programmes basés sur l'équité, sensibles au Genre et axés sur les résultats pour l'atteinte des ODD		ONUSIDA	300 000	100 000	200 000
			PNUD	1 600 000	1 000 000	600 000
			UNFPA	3 800 000	600 000	3 200 000
			OIM	1 500 000	300 000	1 200 000
			BIT	100 000	75 000	25 000
			UNESCO	300 000	100 000	200 000
			OMS	40 000	40 000	-
			FAO	1 000 000	500 000	500 000
			ONUFEMMES	450 000	150 000	300 000
			UNHCR			
		Total produit 8.2	9 090 000	2 865 000	6 225 000	
	PRODUIT 8.3: Les institutions nationales disposent de capacités renforcées pour collecter, analyser, diffuser et utiliser des données désagrégées de qualité en soutien à la prise de décision et à la redevabilité		PNUD	1 000 000	500 000	500 000
			OIM	600 000	100 000	500 000
			BIT	100 000	75 000	25 000
			UNESCO	1 500 000	100 000	1 400 000
			ONUFEMMES	300 000	50 000	250 000
			FAO	2 000 000	500 000	1 500 000
	Total produit 8.3	5 500 000	1 325 000	4 175 000		
PRODUIT 8.4: Les institutions nationales et communautaires disposent		PNUD	5 000 000	2 000 000	3 000 000	

des capacités pour renforcer la sécurité et la cohésion sociale aux niveaux local, régional et national	OIM	3 000 000	1 000 000	2 000 000
	UNESCO	500 000	300 000	200 000
	UNHCR	-		
	ONUFEMMES	1 000 000	200 000	800 000
	FAO	2 500 000	1 000 000	1 500 000
Total produit 8.4		12 000 000	4 500 000	7 500 000
PRODUIT 8.5: Les Institutions et systèmes nationaux et décentralisés sont renforcés pour être davantage redevables et pour délivrer des services modernes, efficaces conformément aux obligations et engagements nationaux, régionaux et internationaux	PNUD	6 000 000	3 000 000	3 000 000
	UNESCO	500 000	100 000	400 000
	ONUSIDA	100 000	50 000	50 000
Total produit 8.5		6 600 000	3 150 000	3 450 000
TOTAL EFFET 8		60 772 000	21 654 600	39 117 400
		650 668 629	196 414 760	454 253 869